

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 11 juin 2020

Présents : mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Josiane PASCAL, messieurs Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jacques BROUSSOU.

Absents : Martine VIALLET (pouvoir donné à Mickaël BLACHON), Daniel OPRANDI.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 19.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Suppression de certaines activités périscolaires du « temps Peillon » et mise en place d'activités pendant le temps scolaire dans le cadre du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme)

Madame le Maire indique que, en raison de la pandémie ayant entraîné la fermeture de l'école puis sa réouverture dans des conditions très particulières (avec des effectifs d'élèves limités à 15 dans les classes élémentaires et à 10 dans les classes maternelles), les activités du « temps Peillon » n'ont pu être réalisées que jusqu'au 13 mars 2020. Il convient donc d'en prendre acte.

Elle explique par ailleurs, avec l'aide de Michèle PEYRON, que pour permettre à la totalité des enfants de retourner en classe malgré la limitation des effectifs, la commune a été sollicitée afin de mettre en place des activités pendant le temps scolaire dans le cadre du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme). Une aide sera apportée par l'État (110 € par jour concerné) et par l'association des parents d'élèves de l'école (250 €). Elles présentent donc :

- une convention avec le directeur des services départementaux de l'éducation nationale pour la mise en place de ce dispositif 2S2C ;
- une convention avec madame Léa MABED PIETRONIRO modifiant la convention prise pour le « temps Peillon » et correspondant à des activités de babygym et de danse trois fois une heure chaque vendredi scolaire entre 8h30 et 11h45 en dehors des temps de récréation, soit trois heures au total par intervention ;
- une convention avec madame Clotilde DARCHE modifiant la convention prise pour le « temps Peillon » et correspondant à des activités de jardinage et de découverte de la nature trois fois une heure chaque jeudi scolaire entre 8h30 et 11h45 en dehors des temps de récréation, soit trois heures au total par intervention ;
- une convention avec monsieur Clément PLEVY pour des activités sportives chaque lundi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 ;
- une convention avec monsieur Vincent ESTEBAN pour des activités de cirque et de hip-hop chaque mardi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30.

L'ensemble de ces conventions est approuvé à l'unanimité et madame le Maire est autorisée à les signer.

2/ Correction d'une erreur matérielle lors de l'adoption du budget primitif communal

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le document d'affectation des résultats de 2019 au budget primitif 2020 et, conséquemment, dans le budget primitif 2020 lui-même.

En effet, le montant à reprendre au chapitre 001 de la section d'investissement du budget communal 2020 aurait dû être égal à l'excédent de financement de cette section en 2019, soit 5 560,51 € sans qu'y soit ajouté l'excédent de financement au titre des restes à réaliser. Il convient donc :

- de corriger dans le document d'affectation des résultats le montant de la somme à reprendre au chapitre 001 de la section d'investissement du budget communal 2020 et d'y inscrire 5 560,51 € au lieu de 6 607,75 € ;
- de modifier le budget primitif 2020 en inscrivant effectivement cette somme de 5 560,51 € au chapitre 001 ;
- de remplacer dans ce même budget primitif la somme de 28 000,00 € prévue au chapitre 020 (dépenses imprévues) par la somme de 26 952,76 €, de sorte que le budget continue à être équilibré.

Le conseil municipal se prononce alors à l'unanimité en faveur des propositions qui viennent d'être faites.

Informations diverses

Au moment du déconfinement, des réunions ont eu lieu avec tous les intervenants (élus, personnel municipal, enseignants, parents délégués) pour mettre en place le mobilier en fonction des règles de distanciation. Il n'y a eu que 16 enfants au début, sans garderie ni cantine. Une 2^e vague a permis la mise en place d'un peu de garderie. La cantine a repris le 2 juin et l'effectif est réduit par rapport à l'habitude (entre quinze et vingt) sur demande de Michèle PEYRON en raison des tâches lourdes de désinfection. Les enfants d'une même famille sont autorisés à manger ensemble sur autorisation écrite des parents. Les déplacements se passent au mieux.

Concernant les travaux, leur réception aura lieu pour la mairie le 15 juin 2020, même si tout n'est pas complètement terminé. Il y aura bien entendu des réserves qui seront faites. Au centre technique municipal, les choses aussi ont bien avancé et, mis à part les enduits et la plate-forme qu'il convient d'agrandir, tout aussi est pratiquement terminé.

Les masques pour enfants sont arrivés en mairie et les familles en ont été informées par courrier électronique.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 20 heures 46.

Affiché le 11 juin 2020
Le Maire
Évelyne Estellé